

de tous les privilèges de la Nation Portugaise. Le Vicaire Capitulaire, qui a été nommé pour régir le Diocèse de *Coimbre*, a, de son côté, renvoyé tous les Cures suspects au Ministère. Enfin, tous ceux des Ecclésiastiques ou Religieux qui ont crû qu'une telle sentence attaquoit la Religion, ont été interdits de la Confession, & ceux qui avoient quelques titres en ont été dépouillés. D'ailleurs le Gouvernement a mis à *Brague* deux cens hommes de Cavalerie pour vivre à discrétion aux dépens des Couvents de Religieuses qui avoient pris part à cette malheureuse affaire.

Au surplus, il est défendu de conférer le bonnet de Docteur aux Chanoines de Saint Augustin, aux Bénédictins, aux Augustins, & l'on informe de plus en plus contre-eux. D'un autre côté l'Evêque de *Porto* vient de retirer aux Prêtres de l'Oratoire les pouvoirs de prêcher & de confesser. Ainsi, l'on est en *Portugal* comme en bien des Etats, à abroger tout ce que l'on a crû devoir faire pour diminuer, soit le pouvoir, soit ce qui compétoit d'ailleurs à l'Ecclésiastique.

Le Roi a pris le deuil pour un mois à l'occasion de la mort du Pape Clément XIII, le 7. du mois de Mars; & le meme jour on a célébré dans l'Eglise Patriarchale de *Lisbonne* un Service solennel pour le repos de l'ame de ce Souverain Pontife. Le Cardinal Patriarche a officié à cette cérémonie, & toutes les Eglises de la même Ville ont suivi cet exemple.